SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT
Huissiers de Justice Associés
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF DE BIEN

HUISSIER DE JUSTICE

EXPEDITION
POLE RECOUVREMENT SPECIALISE DE L'HERAULT c/ [redacted]

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

ET LE TROIS MARS

A LA REQUETE DE :

Monsieur LE CHEF DE POSTE DU POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE L'HERAULT, demeurant ès qualité au Centre Administratif Chaptal à MONTPELLIER (34000).

REPRESENTE PAR :

Maître Vincent RIEU, avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, qu'elle constitue pour les siens sur le présent et ses suites

AGISSANT EN VERTU :

Du rôle exécutoire émis pour le recouvrement du droit de mutation à titre gratuit succession du 01/06/2005 au 30/06/2005 - AMR 20070900096

Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de **FABREGUES (Hérault) – 2 Traverse Marcellin Albert,** à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

©AVOVENTES.FR

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maitre Thierry LE FLOCH, Huissiers de Justice associé à la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT à la résidence de MONTPELLIER (34000), le 2 février 2022.

AINSI QU'IL SUIT :

Désignation :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, sis à FABREGUES (Hérault), 2 Traverse Marcellin Albert, une maison d'habitation, cadastrée section AC n°169 pour 32ca.

Tel que le dit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé en présence de Mr , propriétaire poursuivi, de la société LOGIS EXPERTISES ( ), au descriptif suivant :

SYNDIC : AUCUN

BAIL : le bien est occupé par [redacted] **propriétaire poursuivi**

CHAUFFAGE : ELECTRIQUE

Attestation de surface n° 22025862_ [redacted])011

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Liste des pièces non visitées :

Néant

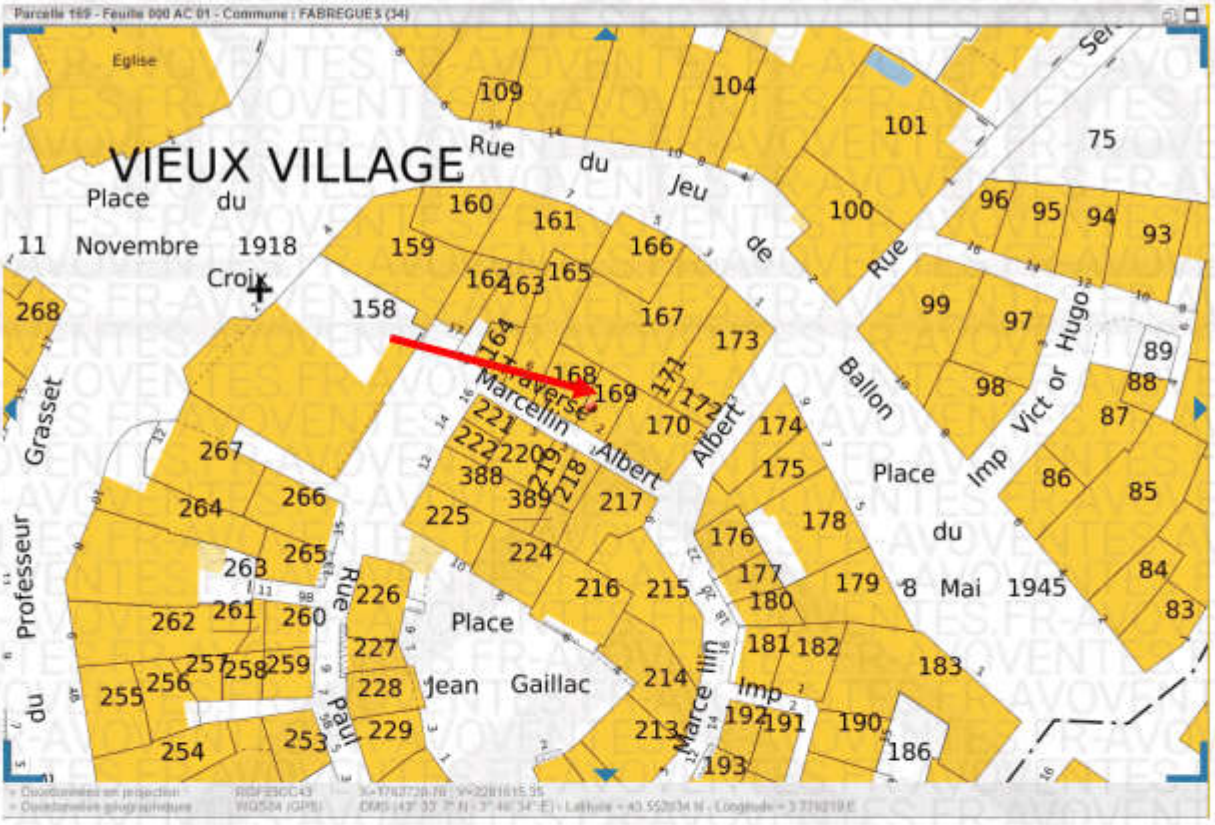
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Me LEFLOCH

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surfaces annexes	C
Cellier	0	10,45	
Salle d'eau	2,54	0	
Wc	1,04	0	
Entrée	0,4	0	
Coin cuisine / séjour	18,44	0	
Chambre 1	9,26	0	
Chambre 2	6,13	0	
Palier étage	0,5	0	

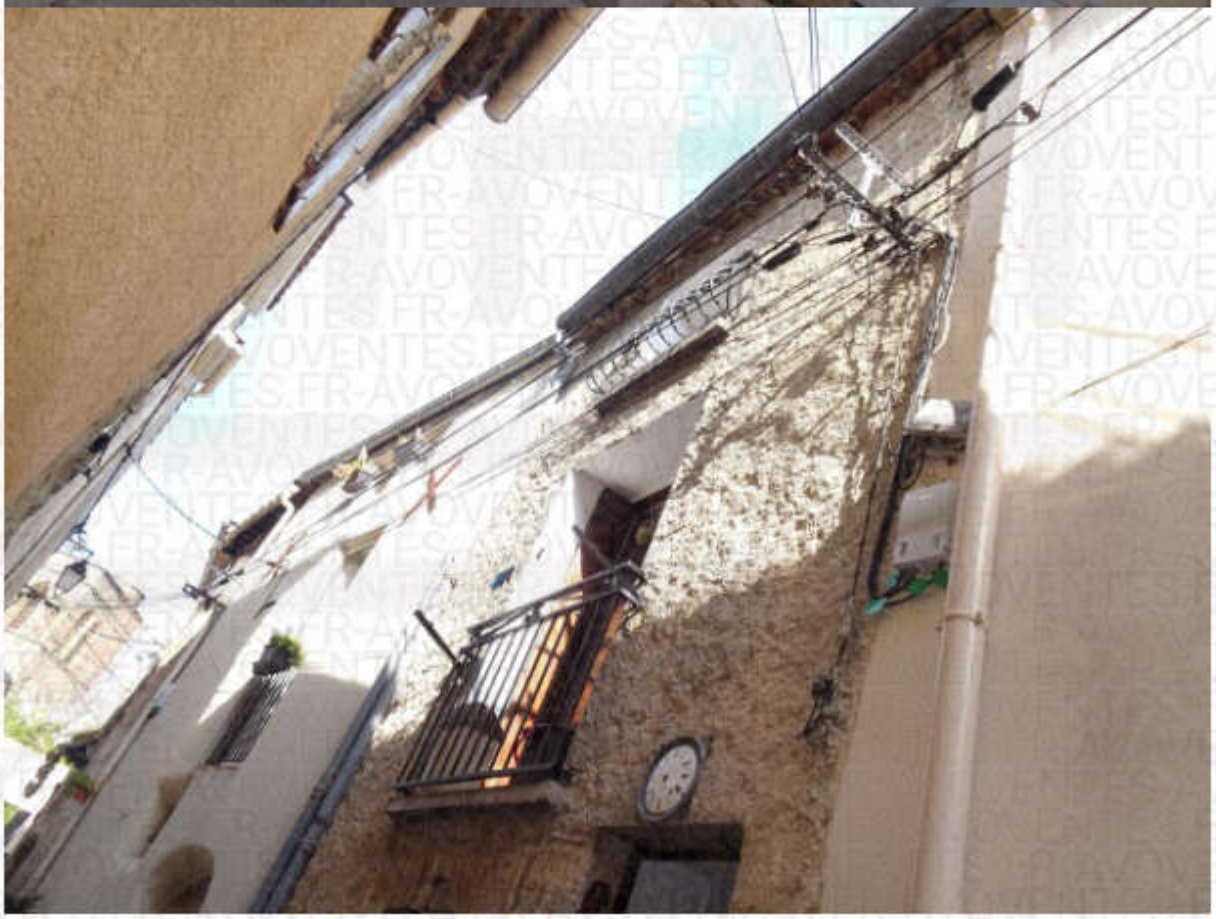
Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale: 38,31 m² (trente-huit mètres carrés trente et un)
Surfaces annexes totale: 10,45 m² (dix mètres carrés quarante-cinq)


Parcelle 169 - Feuille 000 AC 01 - Commune : FABREGUES (34)
VIEUX VILLAGE
Place du 11 Novembre 1918
Rue du Jeu de Rue
Traverse Marcellin Albert
Rue Albert Ballon
Place du 8 Mai 1945
Imp Victor Hugo
Rue du Professeur Grasset
Rue Jean Gaillac Marcellin
Imp
Place
Croix
Eglise


Google







INTERIEUR

ENTREE / CAVE

Une première entrée, se réalisant au moyen d'une porte en bois, permet d'accéder à une cave voutée.

Le revêtement de sol est laissé à l'état brut de béton, supportant quelques détériorations liées à l'usure naturelle du temps.

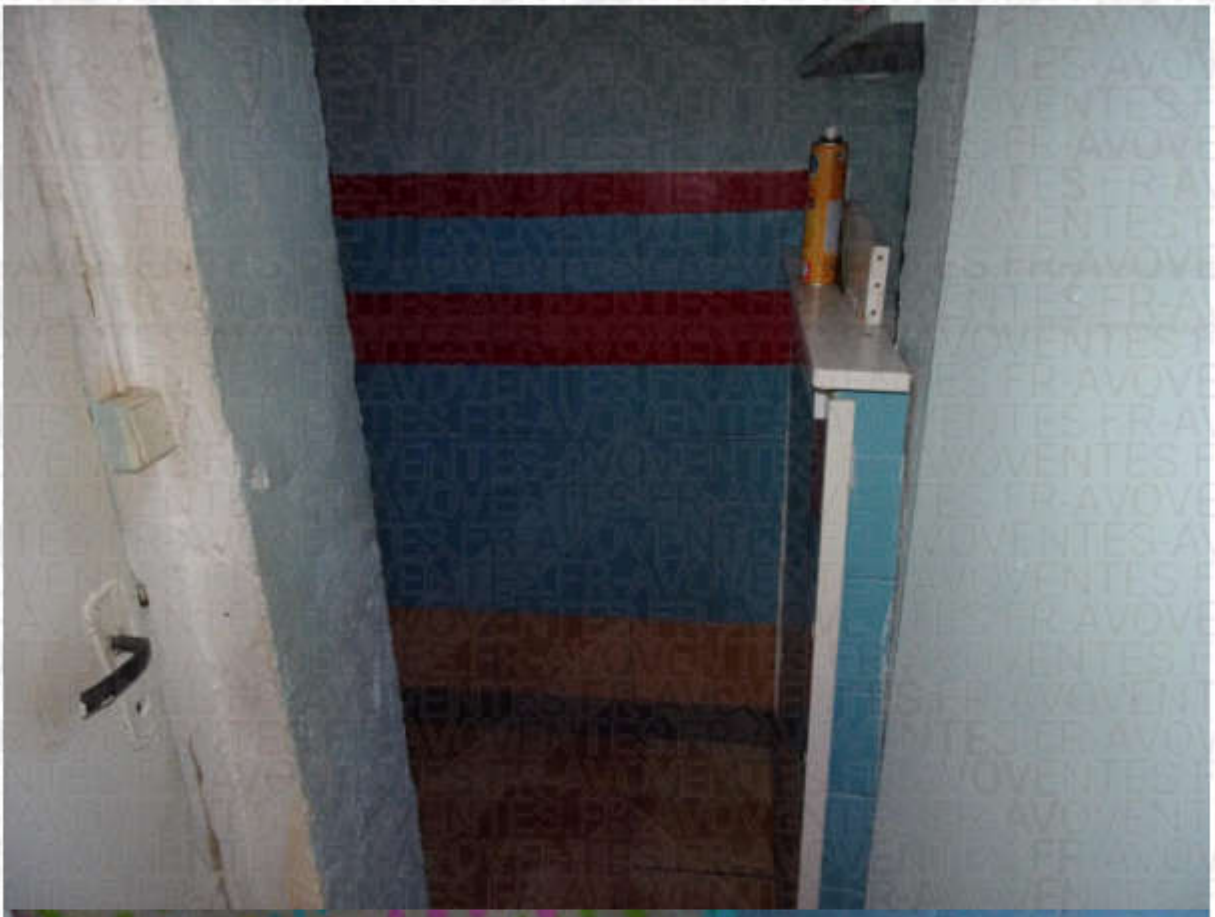
Le plafond et les murs, en pierres peintes, ne souffrent d'aucune dégradation notable.

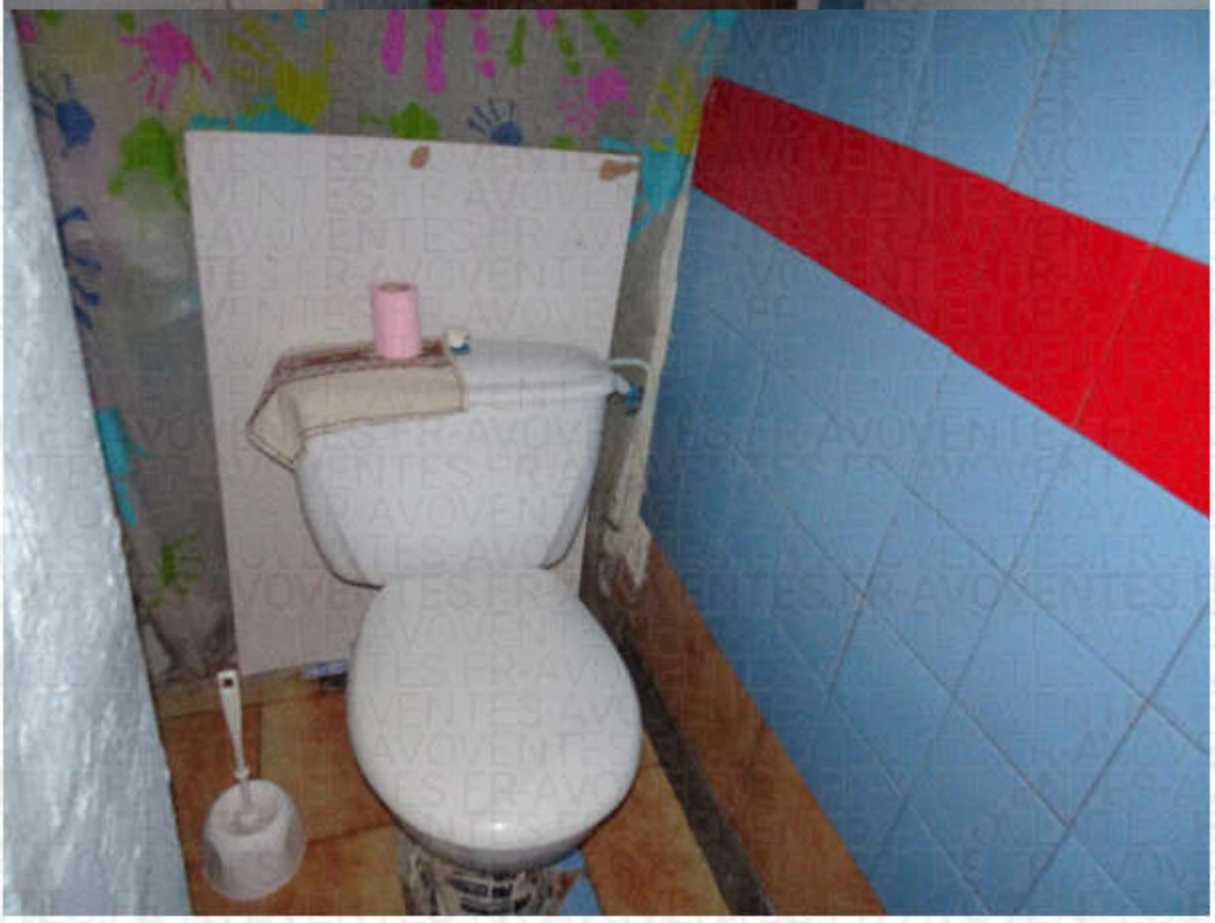


WC INDEPENDANT

Cet espace se compose exclusivement d'un WC avec réservoir de chasse en état de fonctionnement.

Le revêtement de sol, les murs et cloisons carrelés, ne souffrent d'aucune dégradation majeure malgré une certaine vétusté.





SALLE D'EAU

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage maintenu en bon état.

Les murs faïencés demeurent sans dégradation pour les parties visibles malgré une certaine ancienneté.

Cette salle d'eau se compose d'un meuble avec vasque, d'un bac à douche, l'ensemble en état de fonctionnement malgré une certaine vétusté.

Elle ne bénéficie d'aucune ouverture.





ACCES R+1

Cet accès à l'étage s'effectue par l'emprunt d'une porte d'entrée en bois donnant sur la voie publique.

L'escalier carrelé ne mérite aucune observation particulière.

Les murs et cloisons peints ne supportent aucune anomalie.



PIECE PRINCIPALE – CUISINE OUVERTE

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage d'origine, ne supportant aucune détérioration majeure pour les parties visibles malgré une certaine ancienneté.

Les murs peints demeurent sans dégradation pour les parties visibles. Quelques traces noiratres sont cependant visibles.

Le plafond avec poutres apparentes est maintenu en bon état.

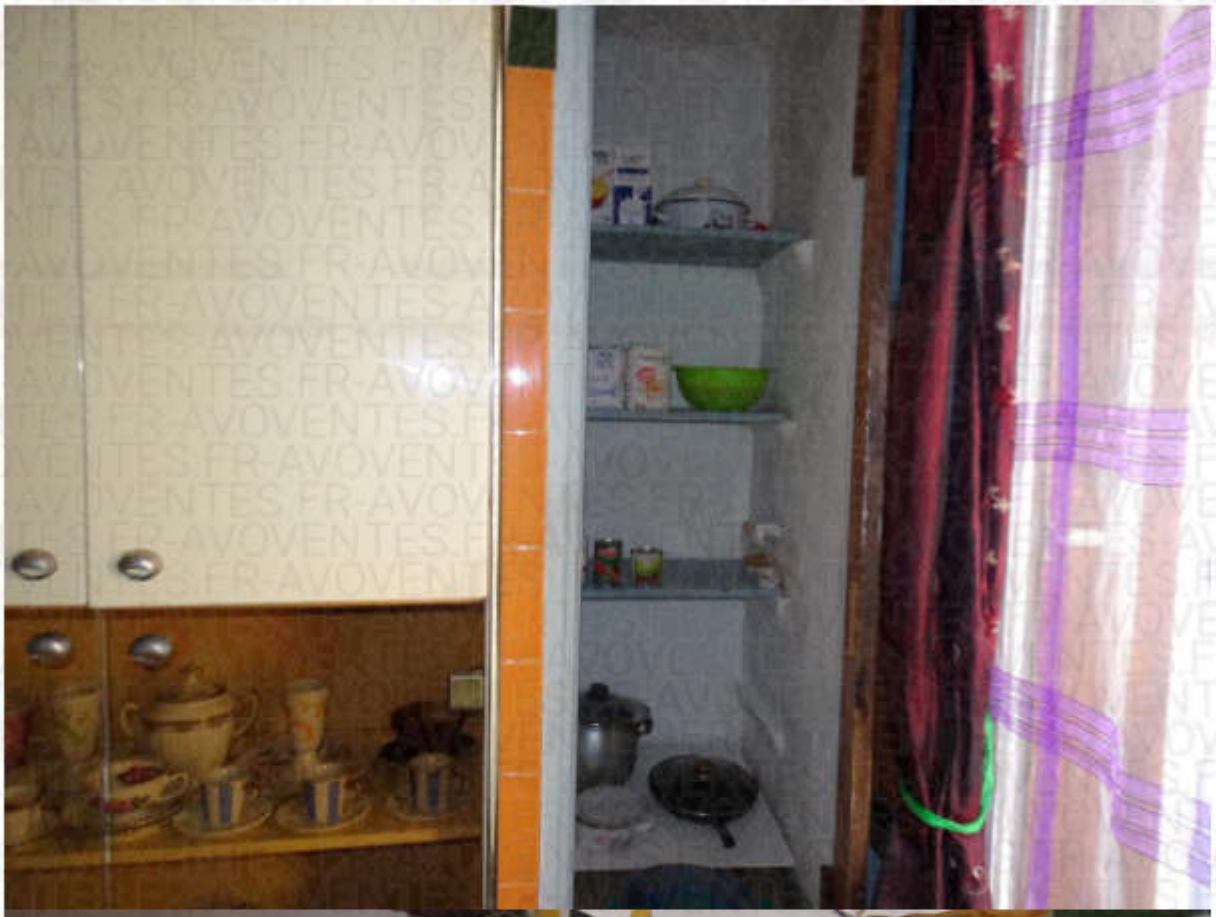
Cette pièce bénéficie d'ouvertures en bois avec volet bois manuels, l'ensemble en état de fonctionnement. La cuisine se compose d'un évier simple bac, hotte aspirante, accompagnés de meubles hauts et bas, l'ensemble d'origine mais maintenu en bon état apparent malgré une certaine vétusté.

Une cheminée à foyer ouvert agrémente cette pièce.





AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-











ACCES R+2

L'escalier carrelé ne mérite aucune observation particulière.

Les murs et cloisons enduits ne supportent aucune anomalie majeure.





CHAMBRE 1

Le revêtement de sol est constitué d'un parquet stratifié maintenu en bon état pour les parties laissées visibles.

Les murs et cloisons enduits et peints demeurent exempts de toute dégradation importante susceptible d'être rapportée.

Le plafond ne présente aucun dommage notable.

L'ouverture bois avec volets bois manuels est maintenue en état de fonctionnement.





CHAMBRE 2

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage maintenu en bon état pour les parties laissées visibles.

Les murs et cloisons enduits et peints demeurent exempts de toute dégradation importante susceptible d'être rapportée.

Le plafond peint ne présente aucun dommage notable.

L'ouverture bois simple vitrage avec volets bois manuels est maintenue en état de fonctionnement.





De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit